Chevillon et Rolampont perdent leur trésorerie

L'activité du service des impôts des entreprises de Joinville sera également transférée à Saint-Dizier. La directrice des Finances publiques s'explique, le syndicat FO est en colère et les élus fatalistes.

a direction départementale des Finances publiques a annoncé le 7 octobre aux représentants du personnel son projet de fermer les trésoreries de Chevillon et Rolampont, ainsi que le service des impôts des entreprises de Joinville.

Des fermetures dénoncées (Le Journal de la Haute-Marne du 12 octobre) par Force ouvrière, car participant «activement à la désertification des zones rurales en supprimant des services publics de proximité, et contraignant la population à se déplacer de plus en plus loin pour obtenir des renseignements ou pour payer ses redevances ou impôts».

La secrétaire départementale de la section, Rachel Sugneau, évoque également «les conséquences sur la vie personnelle des agents concernés, contraints de déménager pour certains».

«Présence maintenue mais différente»

Directrice départementale de l'administration, Régine Dupuy invoque «une adaptation à la baisse démographique, à l'évo-lution des bassins de vie et à l'émergence des maisons de services publics» pour justifier les choix. «Nous tenons compte également des transferts de charges» liés «à l'évolution des intercommunalités», ajoute la directrice, qui assure que «le maillage territorial est maintenu. Notre présence sera différente, mais le service public sera rendu, en présentialité et en qualité». Concrètement, l'activité de Rolampont (deux postes actuele projet de thermalisme anti-âge à Bourt onne avait été sélectionné comme Pôle

lement occupés) sera transférée à Langres, et celle de Chevillon (quatre agents) à Saint-Dizier. Dans les deux cas, des permanences seront organisées dans les localités.

«De 34 à 17 trésoreries»

Quant à la fermeture du service des impôts des entreprises de Joinville, Régine Dupuy la relie à une loi «qui prévoit qu'à compter du les septembre 2014, l'ensemble des échanges entre les entreprises et l'administration fiscale sera dématérialisé», c'està-dire se faisant sur Internet.

«Les agents ont le choix entre suivre ce service à Saint-Dizier, (ou) intégrer un des autres services de Joinville», précise la directrice. Selon FO, les fermetures seront appliquées au 1er janvier 2014. Régine Dupuy ne souhaite pas s'avancer sur une date, tant que «les discus-sions avec les élus» ne seront pas terminées.

Après cette réorganisation, le département, où travaillaient 327 agents au 1er janvier 2013, abritera onze trésoreries mixtes et quatre sites plus impor-tants à Joinville, Saint-Dizier, Chaumont et Langres. «En dix ans, la Haute-Marne sera donc passée de 34 trésoreries à 17», déplore la déléguée syndicale Rachel Sugneau. Conséquence, selon elle, de la Révision générale des politiques publiques puis de la Modernisation de l'action publique.

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 Service des impôts des particuliers L'activité du service des impôts des entreprises de Joinville sera transférée service des collectivités à Saint-Dizier. et établissements publics locaux Service des impôts des entreprises (Photo Hubert Guillemin).

Les élus entre fatalisme et amertume

Devant ces annonces, les maires des communes concernées oscillent entre fatalisme et amertume. «La disparition d'un service de proximité pour les entreprises de Joinville est malheureuse, mais - et c'est une évolution de la société qu'on peut déplorer - les déclarations se font désormais sur Internet», note Bertrand Olivier (Joinville), pour qui «l'important est la sauvegarde du pôle Trésorimpôts qui fonctionne bien». «C'est encore un service public qu'on grappille, commente Marie-José Ruel (Rolampont), qui évoque également le "tout informatisation". Pour notre mairie, la proximité de la trésorerie nous facilitait la tâche, et pour le commerce local, la perte d'emplois est embêtante. Mais nous avons été mis devant le fait accompli.» «Nos concitoyens vont mal le vivre, et je le vis mal», réagit Michel Bozek (Chevillon), pour qui «le pouvoir de maire est restreint face à ces décisions». Certes, la tenue de permanences «est une des solutions proposées, mais combien de temps cela va-t-il durer ?», s'interroge l'élu.